

## Analyse des procédures de passation de marchés publics

**Date de l'analyse:**

04.05.2026

**Titre du projet du marché:**

AO-Modernisation de la gare de Bière (VD)

**Forme / genre de mise en concurrence:**

Appel d'offres avec cahier des charges détaillé.

**ID du projet:**

#9365

**N° de la publication SIMAP:**

#9365-01

**Date de publication SIMAP:**

01.05.2026

**Adjudicateur:**

MBC - Transports de la région Morges Bière Cossonay SA

Av. de la Gottaz 28 A | CP 35

CH-1110 Morges 2

**Organisateur:**

MBC - Transports de la région Morges Bière Cossonay SA

À l'attention de Monsieur Grégoire

Av. de la Gottaz 28 A | CP 35

CH-1110 Morges 2

aomp@mbc.ch

**Inscription:**

Aucune inscription.

Les dossiers de la procédure d'approbation des plans (PAP) sont uniquement consultables ou mis à disposition sur demande auprès du maître d'ouvrage avec signature d'une clause de confidentialité.

**Visite:**

18/05/2026. La visite n'est pas obligatoire. Pour des raisons organisationnelles, les soumissionnaires intéressés sont priés de s'inscrire à l'adresse mail [biere@mbc.ch](mailto:biere@mbc.ch) au plus tard 72 heures avant la séance. Le nombre de participants par entreprise n'est pas limité, mais devra être annoncé lors de l'inscription.

**Questions:**

28/05/2026

**Rendu documents:**

03/07/2026 pour les bureaux préimpliqués.

31/07/2026 pour les bureaux non préimpliqués.

Les offres sont à remettre en mains propres en version papier et en version électronique sur une clés USB. L'envoi postal est admis mais le cachet postal ne fait pas foi.

L'heure de dépôt n'est pas indiquée.

**Rendu maquette:**

Aucun.

**Type de procédure:**

Procédure ouverte soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux.

**Genre de prestations / type de mandats:**

AO pour un groupement de mandataires pluridisciplinaire, phases SIA33 (partielle après retour dossier PAP), phases SIA41-51 fermes, phases SIA52-53 optionnelles.

Les spécialités suivantes sont demandées :

- Architecte
- Ingénieur civil spécialisé en technique ferroviaire (techfer)
- Ingénieur civil et en statique du bâtiment
- Géotechnicien
- Ingénieur ou technicien spécialisé en Building Information Modeling (BIM)
- Directeur des travaux
- Ingénierie CVCSE-MCR
- Ingénieur AEAI
- Physicien du bâtiment
- Acousticien
- Ingénieur environnement
- Spécialiste façades
- Architecture du paysage

**Description détaillée des prestations / du projet:**

Appel d'offres en procédure ouverte pour un groupement multidisciplinaire portant sur le projet de transformation et modernisation de la gare de Bière (VD) et du site d'exploitation et d'entretien du MBC (Transports de la région Morges-Bière-Cossonay). Le projet comprend la construction d'une gare couverte s'articulant sur une place publique multifonctionnelle et multimodale, la réaffectation de l'atelier actuel en dépôt et la création d'un nouvel atelier accueillant également les locaux du personnel des MBC.

**Communauté de mandataires:**

Admise.

**Sous-traitance:**

Admise.

**Mandataires préimpliqués:**

Les bureaux préimpliqués sont mentionnés et les documents produits font partie de l'appel d'offres.

Liste des bureaux préimpliqués ayant travaillé pendant les phases 21 à 33 (dépose permis de construire et dossier PAP):

- Aubert Architectes SA (Lausanne) - Architecte
- Atelier Descombes Rampini SA (Genève) - Urbaniste
- Laurent Membrez SA (Aclens) - Géométrie des voies
- Etis SA (Préverenges) - Installations de sécurité
- Perret Gentil + Rey Associées SA (Lausanne) - Ingénieur Génie civil et génie ferroviaire
- Betelec SA (Villars-Ste-Croix) - Ingénieur Electricien
- H. Schumacher Ingénieurs conseils SA (Savigny) - Ingénieur sanitaires
- Amstein + Walthert SA (Lausanne) - Ingénieur CVC -Chauffage / Ventilation / Climatisation / Automation
- Prona SA (Yverdon-les-Bains) - Spécialiste environnement
- De Cérenville Géotechnique (Ecublens) - Géotechnicien
- PPlus Sàrl (Neuchâtel) - Acousticien
- Transports de Martigny et Régions SA (Martigny) - Voie ferrée
- RS Ingénieurs SA(Jongny) - Ligne de contact
- PluriExpert SA (Lausanne) - Protection incendie + sécurité
- CITEC Ingénieurs conseils SA (Morges) - Mobilité
- GESTE Engineering SA (Renens) - Sécurité
- Structurame Sàrl (Lausanne) - Expertise structures porteuse
- MC Mosini et Caviezel SA (Montricher) - Géomètre

**Comité d'évaluation ou Jury:**

L'adjudicateur a décidé de mettre en place un comité d'évaluation constitué de représentants de ses propres services. Les membres du collège ne sont pas mentionnés.

**Conditions de participation:**

- Annexe P1 - engagement sur l'honneur
- Annexes P2,P4,P5 - attestations requises (profil du soumissionnaire correspondant à la nature du marché mis en concurrence et intégrité sociale et fiscale)
- Annexe P6 - engagement à respecter entre hommes et femmes
- Annexe P7 - engagement à respecter les conditions de travail internationale

**Critères d'aptitude:**

- Annexe\_Q4 - Capacité en personnel et formation de base des personnes-clés.
- Annexe\_Q10 - Capacité économique et financière.
- Pour les personnes-clés être porteur, à la date du dépôt de l'offre, d'un diplôme des Ecoles Polytechniques Fédérales (EPF), des Hautes Ecoles Spécialisées (HES ou

ETS), de l'Académie d'architecture de Mendrisio, ou d'un diplôme étranger bénéficiant de l'équivalence.

**Critères d'adjudication / de sélection:**

1 - Prix

- Prix - Annexe - R1 (méthode de notation T2): 25%

2 - Qualifications des personnes-clés

- Qualifications des personnes clés pour l'exécution du marché - Annexe R9: 25%

3 - Organisation pour l'exécution du marché

- Répartition des tâches et des responsabilités pour l'exécution du marché - Annexe R8: 5%
- Nombre, planification et disponibilité des moyens et des ressources pour l'exécution du marché - Annexe R6: 5%
- Degré de compréhension du cahier des charges et des prestations à exécuter (dossier soumissionnaire et Annexe R14): 10%

4 - Temps consacré pour l'exécution du marché

- Nombre d'heures nécessaires à l'exécution du marché - Annexe R1 (méthode T4): 20%

5 - Durabilité et références:

- Contribution de l'entreprise au développement durable - Annexe Q5: 5%
- Références de services liés à la construction - Annexe Q6: 5%

**Indemnités / prix:**

Aucun.

# Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce:

## Qualités de l'appel d'offres:

- Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises.
- La description du projet et des enjeux / objectifs sont détaillés et suffisants.
- Les documents de l'appel d'offres contiennent une étude préliminaire et/ou un descriptif exhaustif des prestations basé sur les règlements concernant les prestations et les honoraires élaborés par la SIA, ce qui permet d'établir des offres comparables.
- Les mandataires préimpliqués sont mentionnés et les règles de leur participation du marché sont conformes à l'art. 14.4 SIA (2022) et à l'art. 14 LMP/AIMP (2019).
- La pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiquées.
- La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.
- La méthode de notation des critères qualitatifs est conforme à l'art. 24.7 SIA (2022).
- Les délais sont corrects.

## Manques de l'appel d'offres:

- Les droits moraux restent la propriété des soumissionnaires et les droits patrimoniaux ne peuvent être transmis qu'avec l'accord du soumissionnaire ou contre rémunération. La formulation selon laquelle les documents déposés sont de la "propriété exclusive" de l'adjudicateur ne devrait plus être utilisée.
- Les membres du collège d'évaluation ne sont pas spécifiés ce qui ne permet pas de savoir combien de membres il y a et si ceux-ci sont compétents pour évaluer les offres.

## Observations de l'OMPr:

- L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, et qu'il n'en respecte que partiellement les principes généraux.
- L'OMPr regrette également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.
- Enfin, l'OMPr regrette que dans cette procédure ouverte, le maître d'ouvrage ne bénéficie pas d'un regard extérieur de par l'appui d'une personne externe dans le collège d'évaluation.

## Évaluation de l'OMPr:



---

**sia**

société suisse des ingénieurs et des architectes  
coordination romande

**CRAIA**

Conférence Romande des Associations,  
d'Ingénieurs et d'Architectes